

Pension alimentaire et abandon de droit parentaux

Par **Marcilly Celia**, le 10/11/2017 à 20:44

Bonjour, j'aimerais savoir comment mis prendre le père de mon bébé qui arrive dans deux mois veut renoncer a ces droits parentaux seulement je veut qu'il le face mais que sa soit un papier recevable par un juge

Par **youris**, le 11/11/2017 à 09:17

bonjour,
un parent, père ou mère, qui a reconnu son enfant à l'état-civil ne peut pas renoncer de lui-même à ses droits et obligations de parent.
quand on est parent , c'est pour la vie.
un juge peut retirer temporairement ou définitivement, en totalité ou partiellement l'autorité parentale si la santé de l'enfant est menacée.
salutations

Par **Marcilly Celia**, le 11/11/2017 à 11:03

Il ne la pas reconnu justement et ne veut pas me faire

Par **youris**, le 11/11/2017 à 18:33

si cet homme ne veut pas reconnaître son enfant, vous devez une action en recherche de paternité devant le tribunal (TGI), l'avocat est obligatoire.